

**MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB**  
**Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB**

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le huit décembre à dix-huit heures trente,  
 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil,  
 sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

**Date de la convocation** : le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**Présents** : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD,  
 Marc BRICARD, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Malvine MORERA, Patricia  
 ARNOLD et Liz THOUREZ.

**Absents** : Christine FERRET, Malvine MORERA, Bernard ROQUE, Marc MAILLARD,  
 Frédéric COSTE et Bertrand CLÉMENT.

**Pouvoirs** : Christine FERRET à Jean-Luc CARMINATI, Malvine MORERA à Bernadette GUIRAUD,  
 Frédéric COSTE à Yves ROBIN, Bernard ROQUE à Lucienne ANDRIEU et Bertrand  
 CLÉMENT à Marie-France MAUREL.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 03 novembre 2015
- 2°) Décision modificative n° 2 budget commune
- 3°) Décision modificative n° 2 eau et assainissement
- 4°) Décision modificative n° 1 budget lotissement Les Plos
- 5°) Indemnité de conseil au receveur principal
- 6°) Fixation du prix du repas de la cantine scolaire
- 7°) Choix de l'architecte pour réhabilitation maison LISSERRE
- 8°) Redevance d'occupation provisoire du domaine public pour travaux réseaux secs.

*QUESTIONS DIVERSES*

**Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 03 novembre 2015**

Le procès verbal de la séance du 03 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Point n°2 : Décision modificative n° 2 budget commune**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal pour pallier une insuffisance de crédits ouverts sur certains chapitres, selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Vêtements de travail	2 000.00 €			
<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 000.00 €</b>			
Autre personnel extérieur	5 500.00 €			
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 500.00 €</b>			
Contribution organ. regroup.	2 510.00 €			
<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>2 510.00 €</b>	1 500.00 €		
Fiscalité		210.00 €		
Autres charges exceptionnelles		8 300.00 €		
Titres annulés (exercice antérieur)		10 010.00 €		
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>10 010.00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>10 010.00 €</b>	<b>10 010.00 €</b>		

<b>INVESTISSEMENT</b>				
Produit des cessions				1 500.00 €
<b>Produit des cessions</b>				<b>1 500.00 €</b>
Subv. équip. transf. département			2 000.00 €	
<b>Subventions d'investissement</b>			<b>2 000.00 €</b>	
Dépôts et cautionnements reçus				500.00 €
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>500.00 €</b>
<b>Total</b>			<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>

<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>
----------------------	--	---------------	--	---------------

A l'unanimité, les élus présents approuvent cette décision modificative du budget de la commune.

### Point n°3 : Décision modificative n° 2 budget eau et assainissement

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à un ajustement des écritures comptables sur le budget de l'eau et de l'assainissement pour pallier une insuffisance de crédits ouverts sur certains chapitres, selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Achats de matériels		34 449.00 €		
Honoraires		834.00 €		
Frais divers de publicité		296.00 €		
<b>Charges à caractère général</b>		<b>35 579.00 €</b>		
Titres annulés (exercice antérieur)		216 051.00 €		
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>216 051.00 €</b>		
Vente de terrains aménagés				190 289.00 €
Travaux				6 147.00 €
<b>Produits des services</b>				<b>196 436.00 €</b>
Mandats annulés (exercice antérieur)				42 146.00 €
Autres produits exceptionnels				13 048.00 €
<b>Produits exceptionnels</b>				<b>55 194.00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>251 630.00 €</b>		<b>251 630.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>251 630.00 €</b>		<b>251 630.00 €</b>

A l'unanimité, les élus présents approuvent cette décision modificative du budget de l'eau et de l'assainissement.

### Point n°4 : Décision modificative n° 1 lotissement Les Plos

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une régularisation des écritures comptables sur le budget du lotissement Les Plos, selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Divers		1 000.00 €		
<b>Charges à caractère général</b>		<b>1 000.00 €</b>		
Intérêts réglés à l'échéance		1 000.00 €		
<b>Charges financières</b>		<b>1 000.00 €</b>		
Eau				2 000.00 €
<b>Ventes produits fab., prest. serv., mar</b>				<b>2 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 000.00 €</b>		<b>2 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Autres		1 320 558.00 €		
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>1 320 558.00 €</b>		
Instal., matériel et outillage techniques	45 981.00 €			
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>45 981.00 €</b>			
Subventions d'équipement				637 577.00 €
<b>Subventions d'investissement</b>				<b>637 577.00 €</b>
Emprunts en euros				637 000.00 €
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>637 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>45 981.00 €</b>	<b>1 320 558.00 €</b>		<b>1 274 577.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 276 577.00 €</b>		<b>1 276 577.00 €</b>

A l'unanimité, les élus présents approuvent cette décision modificative du budget du lotissement Les Plos.

### Point n°5 : Concours de M. GIBELIN, receveur municipal - Attribution d'indemnité

Le receveur municipal assure, tout au long de l'année, une prestation de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Pour cette mission, la commune lui alloue une indemnité dont le montant brut s'élève à 455, 93 €, pour l'année 2015.

A 13 voix pour et 1 contre, les élus présents approuvent l'attribution de cette indemnité.

### Point n°6 : Fixation du tarif des repas à la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le tarif des repas pris à la cantine est aligné à celui facturé par le traiteur. Une majoration ayant été appliquée à partir de septembre 2014, il est nécessaire de suivre cette augmentation et de porter le prix du repas à 3,55 € à partir de cette date.

A l'unanimité, les élus présents approuvent l'augmentation du tarif des repas pris à la cantine à 3,55 €.

#### **Point n°7 : Choix de l'architecte pour la réhabilitation de la maison LISSERRE**

Monsieur le Maire dit qu'après l'acquisition de l'immeuble LISSERRE, il faut procéder à sa réhabilitation. Compte tenu de l'ampleur des travaux, l'intervention d'un maître d'œuvre est nécessaire. Trois architectes ont été sollicités pour élaborer un projet. La commission a retenu la proposition d'Alternative-Eco-Logis, dont les honoraires s'élèvent 19600 € H.T.

A l'unanimité, les élus présents approuvent le recours à l'architecte retenu et autorisent Monsieur le Maire à demander toutes les aides financières possibles pour mener à bien ce projet.

#### **Point n°8 : Instauration redevance occupation du domaine public pour travaux sur réseaux de transport et de distribution d'électricité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour tous les travaux sur le réseau de transport et de distribution d'électricité. Il indique que si cette décision est adoptée avant la fin de l'année, tous les travaux réalisés en 2015 sur ce réseau pourront être concernés par cette redevance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'instauration de cette redevance.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement :**

Compte tenu de la dépense considérable induite par la construction de la nouvelle station d'épuration et de la stagnation du prix de l'eau et de l'assainissement depuis quelques années, il semble raisonnable d'augmenter d'environ 5% la part communale de l'eau et de l'assainissement.

### **Opération façades :**

Par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2015, la communauté de communes Grand Orb a entériné son adhésion au dispositif d'accompagnement intitulé « Colorons le Pays » porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. La Commune du POUJOL souhaite faire bénéficier ses administrés de ce dispositif qui permet aux propriétaires d'obtenir une aide financière pour ravalier la façade de leur habitation.

### **Borne de rechargement pour véhicules électriques :**

Hérault Énergies a lancé une consultation auprès des communes pour identifier celles qui pourraient être intéressées par la pose d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques. LE POUJOL, stratégiquement située sur l'axe A 75 - MAZAMET se portera candidate pour l'implantation d'un de ces appareils si le financement reste accessible. Avec la mise en place d'un tel dispositif, les élus visent à soutenir l'utilisation de véhicules moins polluants.

Monsieur le Maire a, d'ores et déjà, sollicité Hérault Énergies pour qu'une étude sur la faisabilité de ce projet soit menée début 2016.

### **Emprunt pour la construction de la nouvelle station d'épuration :**

Cinq établissements bancaires ont été consultés. Les offres seront examinées avec minutie avant d'engager financièrement la commune pour de nombreuses années.

### **Archives communales :**

La commune peut bénéficier d'une aide du Département de 4 400 € pour faire face au coût du classement des archives communales. Une étude, prise en charge par le Centre de Gestion, a permis d'évaluer à 11 914 € le montant de cette opération. La différence, soit 7 700 €, resterait à la charge de la commune.

### **Digue de l'Allée :**

Les offres des entreprises pour réaliser les travaux de confortement de l'ouvrage endommagé par les intempéries, sont en cours d'examen par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. Le choix sera arrêté par la commission d'appel d'offres qui se réunira le 16 décembre prochain.

### **TAG :**

Un jeune poujolais a demandé l'autorisation de taguer le mur du court de tennis. Monsieur le Maire doit le recevoir pour valider le projet.

### **Voyage scolaire "Le Parterre" :**

L'école "Le Parterre" a sollicité la commune en vue d'obtenir une aide financière pour l'organisation d'un voyage scolaire. La demande concernant une élève de CM2, il sera répondu qu'aucune aide ne peut être allouée pour un enfant scolarisé en primaire à l'extérieur de la commune. En cas de difficulté, la famille sera dirigée vers une assistante sociale ou la CAF.

### **Travail sur le climat :**

Dans un premier temps, l'idée est de relancer une campagne pour inciter les poujolois, plus particulièrement ceux qui possèdent un jardin, à utiliser des composteurs destinés à transformer les déchets organiques en compost.

Parallèlement, Marc BRICARD doit se rapprocher du service environnement de la communauté de communes pour obtenir des informations sur les possibilités de mise en place de composteurs collectifs municipaux.

La séance est levée à 20 heures 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 11 décembre 2015.  
*Le Maire, Yves ROBIN*